

# Devenir Ambulancier(ère) Diplômé(e) d'État



L'Ambulancier(ère) Diplômé(e) d'État est le **responsable de l'équipage à bord de l'ambulance**. Il est chargé d'assurer le **transport des malades/blessés** auprès des établissements de soins, de cure et de réadaptation, ou de raccompagner les bénéficiaires de soins à leur domicile. L'ambulancier est formé à la **surveillance du patient**, peut pratiquer les techniques de **réanimation** et accomplir des **opérations annexes** (formalités administratives notamment).



DEA obligatoire (délivré après formation)

## Formation 18 semaines - 801 heures

### Inscription

Inscription auprès d'un **IFA** (Institut de Formation d'Ambulancier), **CHU**, **Aftral**, **Ordre de Malte**, **Croix Rouge** de votre choix



Aucun niveau d'étude exigé



**Permis B obligatoire** (depuis + de 3 ans ou + de 2 ans si conduite accompagnée)



**Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance** après examen médical



**Certificat médical de vaccination et de non contre-indications**



**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2** ou équivalent

**Coût** : de **4 000 € à 5 000 €** selon l'Institut de formation avec différents financements :

- **Autofinancement** : Compte Personnel de Formation, économies personnelles, bourses, etc.
- **Salarié** : Contrat en alternance rémunéré et finançable par l'OPCO
- **Demandeur d'emploi** : Pôle Emploi, mission locale, etc.



### Programme

**Validation de 5 blocs de compétences**

(dispenses de certains blocs et allègements possibles selon le niveau d'études)

- **Formation théorique et pratique** : 556 heures
- **Formation en milieu professionnel (stage)** : 245 heures (7 semaines de 35 h)

### Sélection d'entrée

#### Stage d'observation :

**70 h (2 semaines de 35 h)** dans une entreprise de transport sanitaire ou dans un service hospitalier

#### Sont dispensé(e)s du stage :

Les auxiliaires ambulanciers et les conducteurs ambulanciers ayant exercé 1 mois minimum

Les candidats issus de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou Marins-Pompiers de Marseille, avec 3 ans d'expérience

Les inscrits à la formation en alternance



#### Dossier d'admissibilité :

**Pièces du dossier d'inscription**

**Lettre de motivation**

**Document relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue ou le projet professionnel**

#### Sont dispensé(e)s du dossier :

Les titulaires d'un Baccalauréat (ou supérieur)

Les titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social (BTS, BEP sanitaire et social)

Les titulaires d'un diplôme étranger qui peuvent accéder à des études universitaires dans le pays d'obtention

Les auxiliaires ambulanciers et les conducteurs ambulanciers ayant exercé 1 an minimum

Les admis en formation d'auxiliaires médicaux

Les inscrits à la formation en alternance



## Modalités

Rémunération mensuelle brute minimum :

**1 769,28 €\***

**Accessoires de salaire divers** (prime de nuit, férié et dimanche, panier repas, indemnités, etc.)

\*au 1er juillet 2022

#### Entretien d'admission :

**20 minutes maximum** (5 min sur le stage d'observation ou le parcours + 15 min d'entretien avec un jury)

#### Sont dispensé(e)s de l'entretien :

Les auxiliaires ambulanciers et les conducteurs ambulanciers ayant exercé 1 an minimum

Les inscrits à la formation en alternance